

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

SAINT CHAFFREY BRIANÇON (05)

DIMANCHE 30 JUIN 2024



Référent bien-être animal : Mme Nathalie GARCIA

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

PROGRAMME ET RECOMPENSES

La RACP offre un cadeau à chaque exposant (le matin avec le catalogue)
Sur les rings le matin, 1 Trophée aux 4 premiers de chaque classe
et un flot de compensations aux autres.

Sur le ring d'honneur

1 coupe

A la meilleure Paire, toute races confondues

Au meilleur Couple, toutes races confondues

Au meilleur lot d'affixe, par race

Au meilleur lot de reproducteur par race

A chaque meilleure de race

et de sexe opposé

Au meilleur jeune

Au meilleur Champion

Au meilleur Vétéran

Un trophée au meilleur de la régionale

RING D'HONNEUR

Meilleure Paire

Meilleur Couple

Meilleur lot d'Affixe

Meilleur lot de reproducteur

Meilleurs de race et de sexe opposé.

Meilleur Jeune

Meilleur Champion

Meilleur Vétéran

Meilleur chien de la Régionale
de Briançon 2024

JURY PRESSENTI

M. ALAIN PECOULT

Berger des Pyrénées Mâle

Berger Catalan Mâle

Montagne des Pyrénées Mâle

Mâtin des Pyrénées Mâle

Berger Pyrénées Femelle

Berger Catalan Femelle

Montagne des Pyrénées Femelle

Mâtin des Pyrénées Femelle

Tests de comportement : MM. Patrick NAZELLI et Hervé HUGUES

Assesseur : M. Jean-Claude GARNERO

Au vu du peu de chiens inscrits, l'ACP et la RACP ont décidé de ne conserver qu'un seul juge.



Le savez-vous ?

Cette manifestation canine est organisée par le club de race : La R.A.C.P.
Sans adhérent, un club de race ne peut rien faire, alors adhérez et faites adhérer,
Le club a besoin de vous !

BULLETIN D'ADHÉSION RACP

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement à :
Sylvie TREILLE - 18 bis rue de l'Église 28700 Aunay-sous-Auneau

La somme versée est laissée à l'appréciation de chacun.

Un membre bienfaiteur a les mêmes droits qu'un membre actif.

Un membre bienfaiteur est seulement plus généreux envers l'association.

Membre individuel actif : de 42 € à 80 € / Membre individuel bienfaiteur : plus de 80 €

Deux membres actifs à la même adresse* : de 58 € à 90 €

Deux membres bienfaiteurs à la même adresse* : plus de 90 €

* ne donne droit qu'à un seul abonnement au bulletin

Attention ! Pour ceux de nos membres qui s'acquittent de leur cotisation par :

• virement postal depuis l'étranger : ajouter 3 € • Eurochèque : ajouter 10 € pour les frais d'encaissement
si vous ne versez que la cotisation de base de 42 € (Il importe que la R.A.C.P. soit créditée de 42 € au moins).

En règle générale il est préférable que nos membres résidant à l'étranger s'acquittent de leur cotisation par mandat postal international, ou par virement bancaire sur le compte de la R.A.C.P. :

IBAN Identifiant international de compte / International Bank Account Number : FR76 30003 03833 00037289515 75

Précisez l'année pour laquelle vous voulez adhérer :

Nom : Prénom :

+ Nom : Prénom :

Membre(s) : actif(s) / bienfaiteur(s)

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. e-mail :

Membre actif seul = 42 €

Couple 2 membres actifs = 58 €

Membre bienfaiteur = + de 80 €

Couple 2 membres bienfaiteur = + de 90 €

Je possède un (ou plusieurs) : (Rayez les mentions inutiles)

.....Berger des Pyrénées,Berger Catalan,Montagne des Pyrénées,Mâtin des Pyrénées

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALE ET RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Le règlement des expositions régionales d'élevage est le même que celui de la nationale d'élevage, mais le CACS et la RCACS n'y sont pas attribués.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : PREAMBULE

En tant qu'Association de Race affiliée à la Société Centrale Canine, la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens a pour rôle d'organiser des expositions spécifiques aux races qu'elle gère et qui ont pour but de favoriser l'amélioration et la promotion des chiens de race pure.

- L'Exposition Nationale d'Élevage avec attributions du CACS.

- Les Expositions Régionales d'Élevage sans attribution du CACS.

Les sujets bien typés et bien équilibrés, avec suffisamment de qualités apparentes pour faire de bons reproducteurs doivent être recherchés.

Les chiens qui peuvent s'y inscrire doivent être obligatoirement âgés d'au moins 4 mois et être en bonne santé.

Ils peuvent soit :

- posséder un certificat de naissance ou un pedigree délivré par la Société Centrale Canine.(LOF)

- être inscrits à un livre des origines étranger reconnu par la Fédération Cynologique Internationale.

- être tatoués ou identifiés électroniquement au fichier ICAD (identification des carnivores domestiques), s'ils sont présentés à l'examen de confirmation à titre initial.

Article 2

L'Exposition Nationale d'Élevage est obligatoirement annuelle.

Le nombre d'Expositions Régionales d'Élevage ne peut excéder une par région administrative par an. Elles peuvent être associées avec une exposition toutes races.

TITRE 2 – RÈGLEMENT

Article 3

Les Règlements des Expositions Nationales d'Élevage et Régionales d'Élevage ne peuvent différer des règlements des autres expositions que sur les points suivants :

- Les jugements peuvent être rendus soit par un juge unique par classe, soit par un jury de deux ou trois juges par classe. Un juge stagiaire, lors d'une Exposition Nationale d'Élevage, doit obligatoirement être accompagné d'un juge qualifié (voir règlement des juges)

- Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.

- Ces expositions peuvent comporter des épreuves particulières, telles que test de caractère ou contrôle d'aptitudes.

- Dans le cas d'un jugement rendu par un jury collégial, le président de jury aura la responsabilité d'attribuer seul le CACS et sa Réserve et de signer seul les cartons de qualificatif afférents.

- Les juges officiant seuls ou en tant que présidents d'un jury collégial pour l'attribution du CACS dans les Expositions Nationales d'Élevage doivent être qualifiés depuis un certain temps (voir règlement des juges et expert-confirmateurs).

- Le chien déjà homologué Champion de Conformité au Standard ne peut y être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS.

Rappel :

• La participation à l'Exposition Nationale d'Élevage et aux Régionales d'Élevage est autorisée à tout chien de la race. Elle n'est pas restreinte aux seuls adhérents de l'association de race ou corrélée avec une adhésion à celle-ci.

Article 4. Le CACS

Le CACS ne peut être décerné qu'aux seuls sujets inscrits dans les classes Intermédiaire – Ouverte – Travail.

TITRE 3 – ORGANISATION DES EXPOSITIONS

Article 5 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

- L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30.

- Suivant l'organisation, le numéro d'exposant sera récupérée à l'entrée

du ring, auprès de la ou du secrétaire de ring ou au secrétariat de l'exposition ou reçu par courrier. Il doit être porté de manière bien visible lors des jugements.

- Les jugements commenceront à 9h précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Il est vivement conseillé aux exposants d'être présents au moins une heure avant le début du jugement de leur classe.

- Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

Article 6 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

- Le service vétérinaire sera assuré par un vétérinaire retenu par la DPPD du département après proposition de la RACP. Il a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : la décision du vétérinaire est sans appel.

- En cas de refus d'accès par le vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la RACP.

- Tous les chiens étrangers devront être vaccinés contre la rage. Le vétérinaire exclura de l'exposition tout chien étranger non à jour de vaccination antirabique

Article 7 : REFUS OU EXCLUSIONS

La RACP se réserve le droit de refuser

- Tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif.

- La participation de chiens refusés par le service vétérinaire

- Ceux qui auraient substitués les chiens réellement engagés

Article 8 : ANNULLATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, la RACP se réserve le droit de ne pas rembourser intégralement les engagements pour couvrir des frais d'organisation déjà engagés.

TITRE 4 – ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

Article 9 : BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

- Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Les potences sont interdites. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

- Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. Décret n° 2008-871 du 28.08.08.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale.

- Doivent être exclus des expositions les chiens souffrants, estropiés ou atteints d'atrophie testiculaire, ainsi que les chiennes en lactation ou accompagnées de leurs chiots. Les femelles en chaleur peuvent participer aux expositions.

Article 10 : ENGAGEMENTS

- Les chiens doivent être la propriété de l'exposant mais peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

- Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Seront refusées :

- Les engagements au poteau le jour de l'exposition, sauf omission ou erreur informatique ;
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les lots d'affixe et de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.
- Pour les engagements en Lot d'affixe et Lot de reproducteurs, le droit d'engagement est fixé pour un minimum de 3 et un maximum de 5 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquittés le montant.
- Sont considérés comme classes individuelles les classes intermédiaires, ouverte, travail, jeune champion, puppy, baby et vétérinaire.
- L'exposant présentera son attestation d'engagement (reçu par courrier ou qu'il aura imprimé) à l'accueil en arrivant.

Article 11 : ACCEPTATION

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la RACP à l'image photographique.

Article 12 : CLASSES

Rappel: Le chien déjà homologué Champion de Conformité au Standard ne peut être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS. Les chiens peuvent être engagés dans les classes individuelles suivantes :

- CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à 24 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE TRAVAIL (Bergers des Pyrénées à poil long et à face rase et Berger catalan) – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé), titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Intermédiaire et ouverte. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE CHAMPION DE BEAUTE ou de CONFORMITE AU STANDARD – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé), déclarés Champions de Conformité au Standard, Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la FCI. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE JEUNE – Pour les chiens âgés de 9 mois à 18 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais pas au C.A.C.S. Les 6 premiers chiens sont classés s'ils obtiennent au moins un Très Bon.
- CLASSE VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. La classe ne donne pas lieu à un classement. Seuls le premier mâle et la première femelle ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent concourent pour le « Meilleur de Race ».
- CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à 9 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Suffisant, Disqualifié ou Ne peut être jugé). Elle ne donne pas lieu à un classement, seul le premier est désigné mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy ».

- CLASSE BABY – Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois (la date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant: Très Prometteur, Prometteur, Suffisant, Disqualifié ou Ne peut être jugé). Elle ne donne pas lieu à un classement, seul le premier est désigné mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby ».
- Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir à titre individuel. Chaque 1^{er} de chaque race est classé :
- CLASSE PAIRE : deux chiens de même sexe, de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE COUPLE : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE ou LOT D'AFFIXE : un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire. Un éleveur peut engager plusieurs lots d'affixe, chaque lot constituant un lot indivisible.
- CLASSE ou LOT DE REPRODUCTEURS : un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles).
- Nota: Les lots d'affixe et de reproducteur doivent être engagés par écrit, au plus tard une demi-heure après la fin des jugements des classes individuelles.
- Pour l'engagement d'un couple ou d'une paire, les inscriptions doivent être faites lors de l'envoi des engagements.

Article 13 : JUGEMENTS

- Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils sont assistés par une ou un secrétaire (fonction qui ne peut en aucun cas être tenue par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur). Un juge qualifié peut être appelé en renfort si le nombre d'engagés dépasse 80 chiens. Une juge défailant peut-être remplacé par un juge qualifié. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs envers les personnes ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés. Néanmoins, le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.
- Tous les chiens d'une même classe et d'un même sexe sont présentés sur le ring et examinés individuellement et comparativement aux autres par un juge spécialiste de la race qui peut ne pas exiger la présence de la totalité de la classe simultanément sur le ring.
- Le « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
- Article 14 : QUALIFICATIFS**
- Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs suivants :
 - EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieuse et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race, permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
 - TRES BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
 - BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques principales de la race. Les points positifs doivent être plus marqués que les défauts de sorte que le chien peut être considéré comme un bon représentant de sa race.

- SUFFISANT-est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

- DISQUALIFIE: doit être attribué à un chien ne correspondant pas au type requis par le standard de la race, montrant un comportement manifestement contraire au standard, un comportement agressif ou peureux. Ce qualificatif s'applique également à un chien si peu typé que sa santé est menacée. Il doit en outre être octroyé à un chien présentant des défauts entraînant l'exclusion tels que définis dans le standard de la race. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant:

- NE PEUT ETRE JUGE: ce qualificatif est attribué à un chien qui ne bouge pas, un chien estropié, un chien qui saute sans arrêt sur son présentateur ou tente de quitter le ring rendant impossible toute appréciation du mouvement et de l'allure.

Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la dentition, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (par exemple: paupière, oreille, queue). Ce qualificatif est également attribué en cas de «double Handling» (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation) ce qui est strictement interdit. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Article 15 : ATTRIBUTIONS DU CACS ET RESERVE DE CACS

Le CACS ne peut être accordé uniquement qu'en Exposition Nationale d'Élevage à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en Classe Intermédiaire ou en Classe Ouverte ou en Classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Il y a un CACS par sexe et par variété.

Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage équivaut à celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC.

Dans le cas où le même chien obtient le CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage et celui de l'Exposition de Championnat de France de la SCC, c'est la réserve suivant le CACS obtenu en second qui est transformé en CACS (sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions d'homologation exigées).

Chaque juge est responsable du classement dans les classes qu'il juge. Le juge attribuant le CACS (Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) et la RCACS (Réserve Certificat d'aptitude au Championnat de Conformité au Standard) est celui qui juge la classe ouverte.

Article 16 : RING D'HONNEUR

Sont appelés sur le ring d'honneur, les 3 premiers chiens des classes, Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et le premier des classes, Baby, Puppy et Vétéran.

Rappel: Les chiens classés dans les 3 premiers de chaque classe qui ne se seraient pas présentés sur le ring d'honneur, pourront être déclassés.

Article 17 : MEILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE SEXE OPPOSE

Pour la désignation du «Meilleur de Race» et «Meilleur de Sexe Opposé», sont appelés sur le ring d'honneur:

- Le chien et la chienne proposés pour le CACS,

- Les meilleurs jeune mâle et jeune femelle ayant reçu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Jeune,

- Les meilleurs champions mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Champion,

- Les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1^{er} Excellent» dans la classe Vétéran

Tous concourent pour le titre de «Meilleur de Race» et celui de «Meilleur de Sexe Opposé».

Article 18. MEILLEUR DE L'EXPOSITION

Le «Meilleur de l'Exposition» sera choisi parmi le «meilleur de Race» de chaque race.

Article 19. RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à la RACP si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Article 20. SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées:

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et du club organisateur;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 21. CONFIRMATION

Il est possible de procéder à l'examen de confirmation pour les chiens engagés ou non à l'exposition. L'âge minimum exigé pour les Bergers des Pyrénées et Bergers Catalans est de 12 mois et de 15 mois pour les chiens de Montagne et Mâtins des Pyrénées.

Pour les chiens engagés à l'exposition, la confirmation est comprise dans l'engagement à l'exposition.

Pour les chiens non engagés mais présents (dans les conditions sanitaires prévus dans ce présent règlement) le propriétaire devra se rendre au secrétariat afin de s'acquitter des droits d'engagement à la séance de confirmation (soit 37 euros) qui lui délivrera alors un ticket pour aller voir le juge chargé des confirmations (soit pendant les jugements si un juge est désigné en dehors des jugements, soit à la fin des jugements s'il n'y a qu'un juge présent à l'exposition)

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute, la carte d'identification fait loi.

Pour les chiens engagés, si le juge a un nombre trop important de chiens à juger, ou si le juge est étranger, l'examen de confirmation pourra être confié à un juge expert ou un expert confirmateur, désigné par la RACP, qui sera présent au secrétariat. En pareil cas, son nom figurera sur le catalogue de l'exposition.

Article 22. PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article 23. COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret

n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), « Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... La présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015: tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Article 24. AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Article 25. RESPONSABILITÉ

La RACP décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la RACP ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par la commission des expositions de la RACP (Voir § Réclamations).

Pour tout point non précisé dans ce règlement, c'est le règlement en vigueur de la SCC qui est applicable.



AGENDA

Spéciale de Race

- 24 novembre 2024 : Exposition Internationale d'Avignon (84) / Juge : Jean-Jacques MORBELLI
- 14 décembre 2024 : Exposition Nationale de Nantes (44) / Juge : Elina HAAPANIEMI (Finlande)

Régionale d'élevage

- 13 octobre 2024 : Olhain (62) / Juge : Chantal REILHAC

NATIONALE D'ÉLEVAGE

- 21 septembre 2024 : Argelès-Gazost (65)

8^{ème} Championnat de France d'Agility / Juge : Jordi Navarro

NHAT et CSAU / Juge : Jean Luc Vadakarn

- 22 septembre 2024 : Argelès-Gazost (65)

Catalans et Mâtins mâles et femelles : Alain Pécoult

Chiens de Montagnes des Pyrénées mâles : Elena Vespa

Chiens de Montagnes des Pyrénées femelles : Norbert Gainche

Bergers des Pyrénées baby, puppy, jeune et vétérans mâles et femelles : Jacky Dillies

Bergers des Pyrénées Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion femelles : Jean-Jacques Dupas

Bergers des Pyrénées Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion mâles : Brigitte Dugué

Statistiques des chiens inscrits

1er GROUPE

BERGER DES PYRENEES à Face Rase	2
JEUNE FEMELLES.....	De 1 à 2..... 2
BERGER DES PYRENEES à Poil Long	36
JEUNE MALES.....	De 3 à 7..... 5
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 8 à 9..... 2
OUVERTE MALES.....	De 10 à 16..... 7
TRAVAIL MALES.....	De 17 à 17..... 1
CHAMPION MALES.....	De 18 à 19..... 2
JEUNE FEMELLES.....	De 20 à 23..... 4
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 24 à 25..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 26 à 35..... 10
CHAMPION FEMELLES.....	De 36 à 37..... 2
VETERAN FEMELLES.....	De 38 à 38..... 1

Soit 38 chiens inscrits pour 11 races dans le 1er Groupe

2e GROUPE

MATIN DES PYRENEES	1
OUVERTE FEMELLES.....	De 39 à 39..... 1
CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES	12
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 40 à 40..... 1
OUVERTE MALES.....	De 41 à 43..... 3
VETERAN MALES.....	De 44 à 44..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 45 à 45..... 1
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 46 à 48..... 3
OUVERTE FEMELLES.....	De 49 à 49..... 1
VETERAN FEMELLES.....	De 50 à 50..... 1
TEST DE CARACTERE FEMELLES.....	De 51 à 51..... 1

Soit 13 chiens inscrits pour 9 races dans le 2e Groupe

Soit 51 chiens inscrits pour 20 classes à l'exposition de R.E. Chiens
Pyrénéens - Briançon (05)

JURY

M. PECOULT Alain (50)

BERGER DES PYRENEES à Face Rase

CLASSE JEUNE Femelles : 2

BERGER DES PYRENEES à Poil Long

CLASSE JEUNE Mâles : 5

CLASSE OUVERTE Mâles : 7

CLASSE CHAMPION Mâles : 2

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2

CLASSE CHAMPION Femelles : 2

MATIN DES PYRENEES

CLASSE OUVERTE Femelles : 1

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1

CLASSE VETERAN Mâles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 3

CLASSE VETERAN Femelles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2

CLASSE TRAVAIL Mâles : 1

CLASSE JEUNE Femelles : 4

CLASSE OUVERTE Femelles : 10

CLASSE VETERAN Femelles : 1

CLASSE OUVERTE Mâles : 3

CLASSE JEUNE Femelles : 1

CLASSE OUVERTE Femelles : 1

BERGER DES PYRENEES à Face Rase

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **1** **ULOTTE DU PIC D'ESPADE**
LOF : 004081 Tat : 250268780758741 née le 23/06/2023 (PIZAY DU PIC D'ESPADE X SUZELLE DU PIC D'ESPADE) Prod. M. GAINCHE Norbert Prop. M. CALISTI Pierre
- Meilleur de Race / Jeune**
- 2e EXCELLENT **2** **URSA DES BERGERS SANS TERRE**
LOF : 004088 Tat : 250269610780865 née le 19/06/2023 (MAESTRO D'ALLEGRO MA NON TROPPO X POLIDA (DITE PYLA)) Prod. M. DEFOSSEZ DELIGNY Loïc Prop. Mme BONDIELLI Marlene

BERGER DES PYRENEES à Poil Long

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 4e EXCELLENT **3** **U'BEROI DES DRAILLES DE L'AIGOUAL**
LOF : 038573 Tat : 250268780618733 né le 09/06/2023 (OLI X OZE AUBRAC DES DRAILLES DE L'AIGOUAL) Prod. M.Mme Mlle MULLER A. et M. / GALLY S. Prop. M. MOSSOT Jean-François
- 1er EXCELLENT **4** **ULAN DES TERRES DU KERALA**
LOF : 038524 Tat : 250268743839451 né le 13/06/2023 (BAKARY DE LA BELLE FOLIE X LUZ DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul
- 2e EXCELLENT **5** **UNISSON DE L'OUSTAOU DE PADEL**
LOF : 038461 Tat : 250269610449614 né le 21/03/2023 (PINUS DE L'OUSTAOU DE PADEL X NEOU DE L'OUSTAOU DE PADEL) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. M. Mme JAUNIN Steve / BABA Stéphanie
- 3e EXCELLENT **6** **USTOU DES DRAYERES**
LOF : 038511 Tat : 250268780727114 né le 05/04/2023 (MON GENTIL AMI QUEST X VICTOIRE VOM HEIDETAL) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. M. HEQUET Pierre
- 5e EXCELLENT **7** **ZAMPANO VOM HEIDETAL**
VDH : 23-3750 Tat : 276098108386548 né le 04/04/2023 (MON GENTIL AMI PIERROT X SOURIS VOM HEIDETAL) Prod. Mme PAECH Pamela Prop. Mme LUETTMMANN Sigrun

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 2e EXCELLENT **8** **TANGO DU MOULIN D'EBENE**
LOF : 038328/04513 Tat : 250269591290980 né le 10/12/2022 (NESS DES DRAYERES X REY BLUE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme PERSON Marie-Claude Prop. Mme PERSON Marie-Claude
- 1er EXCELLENT **9** **TORRENT DES DRAYERES**
LOF : 038200/04505 Tat : 250268780483703 né le 26/08/2022 (GUPPY BLEU DU PIC D'ARBIZON X PASSION DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 3e EXCELLENT **10** **NESS DES DRAYERES**
LOF : 035666/00659 Tat : 250269606862324 né le 21/04/2017 (GAYAK BLEU DES DRAYERES X GUESS DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mme PERALDO-CARRIER Valérie
- 1er EXCELLENT **11** **RIVER BLACK DU MOULIN D'EBENE**
LOF : 037380/04372 Tat : 250269590416776 né le 15/12/2020 (HOURS DU MERLE BLEU DE L'AUTAN X NINA BLUE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme PERSON Marie-Claude Prop. Mme PERSON Marie-Claude

- 2e EXCELLENT **12** **RUSTAN DU PICOURLET**
 LOF : 037009/04446 Tat : 250269811759335 né le 02/03/2020 (IOURS DU PICOURLET X NOUSTE DU DOMAINE DES ELWEIS) Prod. M. MATZ Olivier Prop. Mme PAREDES Françoise
- 5e EXCELLENT **13** **SARRAETS DE L'OUSTAOU DE PADEL**
 LOF : 037679 Tat : 250269610110271 né le 01/08/2021 (LICHEIROU DE L'OUSTAOU DE PADEL X NINE BESTIOLAN) Prod. M. Mme AUDIBERT André et Agnès Prop. Mme CLOSTRE Martine
- 6e TRES BON **14** **SHIRANGJU DES DRAYERES**
 LOF : 037667 Tat : 250268732777209 né le 27/05/2021 (H'UP X ONE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mme MIALLE Madeleine
- ABSENT **15** **TWISTER DU CHAMP D'ONIX**
 LOF : 038125/04481 Tat : 250268780220595 né le 04/01/2022 (PEGAZ DU CHAMP D'ONIX X IROISE DE KARDAILLAN) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme TRIMATIS Christelle
- 4e EXCELLENT **16** **WANJA DE LA PETITE FADETTTE**
 VDH : CBP22-3719 Tat : 276096800118665 né le 13/09/2022 (ONKO VOM LECHNIX X NUMA DE LA PETITE FADETTTE) Prod. M. Mme HANDEL Dietmar et Iris Prop. M. Mme MICHEL Almut et Johannes

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **17** **LUMOS DE LA VIE PASTORALE DE VAP**
 LOF : 034536 Tat : 250268500858686 né le 25/03/2015 (GISPET DE FONT D'ANDIOL X DOUGA DE LA VIE PASTORALE DE VAP) Prod. M. SERCLERAT Etienne Prop. M. Mme JAUNIN Steve / BABA Stéphanie

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **18** **NAJAC DES DRAYERES**
 LOF : 035668/00675 Tat : 250269606892725 né le 21/04/2017 (GAYAK BLEU DES DRAYERES X GUESS DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mme PAECH Pamela
- ABSENT **19** **TIMBA DU PIC D'ARBIZON**
 LOF : 038127 Tat : 250269591070681 né le 22/06/2022 (JALISCO DU PIC D'ARBIZON X PASTOURELLE DU PIC D'ARBIZON) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. Mme ZWERENZ Jeannette

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 2e EXCELLENT **20** **UNA DU CHAMP D'ONIX**
 LOF : 038710 Tat : 250268780885443 née le 10/08/2023 (PIRATE DU CHAMP D'ONIX X MUSCADE DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme TRIMATIS Christelle
- 1er EXCELLENT **21** **UNIK BLACK DU MOULIN D'EBENE**
 LOF : 038456 Tat : 250269591309778 née le 15/03/2023 (MON GENTIL AMI QUEST X OLYMPE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme PERSON Marie-Claude Prop. Mme PERSON Marie-Claude
- Meilleur de sexe Opposé / Jeune**
- 4e TRES BON **22** **URANIE DES ROCHES ROUGES DU CAP DU DRAMONT**
 LOF : 038561 Tat : 250269610823290 née le 21/05/2023 (PRINCE DU PIC D'ARBIZON X OMBRE DU PIC D'ARBIZON) Prod. M. PAVONI Eric Prop. M. ALLEGRE Aubin
- 3e EXCELLENT **23** **U'SNOW DES DRAYERES**
 LOF : 038545 Tat : 250268732820935 née le 09/04/2023 (H'UP X ONE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. M. MARMIER Alain

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

- 1er EXCELLENT **24** **ANOUK**
 VDH : CBP 22-3740 Tat : 276098108537624 née le 08/12/2022 (? X ?) Prod. M. VOLKER Jakobi Prop. Mme WALLIN Barbara

- 2e TRES BON **25** **TINIE DU PIC D'ARBIZON**
 LOF : 038134 Tat : 250269591071218 née le 01/07/2022 (JILOU DU PIC D'ARBIZON X L'ADOUR DU PIC D'ARBIZON) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. M. BODRERO Gérard
-
- CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain**
-
- 3e EXCELLENT **26** **MAHE DES TERRES DU KERALA**
 LOF : 035155/00781 Tat : 250269812097342 née le 28/07/2016 (BAKARY DE LA BELLE FOLIE X ENTRE NOUS OPALE NOIRE) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. M. COUMARIN Jean-Paul
- 4e EXCELLENT **27** **NOLIMIT BLEUE DU VAL DES BELETTES**
 LOF : 035507/00818 Tat : 250269606886850 née le 26/03/2017 (HAGGEN BLUE DES DRAYERES X FLEO) Prod. M. HEQUET Pierre Prop. M. HEQUET Pierre
- 2e EXCELLENT **28** **OLYMPE DU MOULIN D'EBENE**
 LOF : 035967/01137 Tat : 250268600169313 née le 23/02/2018 (HAGGEN BLUE DES DRAYERES X GRACE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme PERSON Marie-Claude Prop. Mme PERSON Marie-Claude
- 5e EXCELLENT **29** **PAILLETTE DU CHAMP D'ONIX**
 LOF : 036811/05909 Tat : 250268732599752 née le 03/05/2019 (HOQUET DU CHAMP D'ONIX X HEOLE DU CHAMP D'ONIX) Prod. Mme VILLOT Armelle Prop. Mme TRIMATIS Christelle
- EXCELLENT **30** **PRAIRIE DES DRAYERES**
 LOF : 036673/04998 Tat : 250268732649472 née le 07/05/2019 (CARBONE DU COURTAOU X MEETIC DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie
- ABSENT **31** **SECCOTYNE BLEUE DU PIC D'ARBIZON**
 LOF : 037862/06043 Tat : 250269590481640 née le 04/11/2021 (GUPPY BLEU DU PIC D'ARBIZON X KUMA DE MENDI-RIPA) Prod. Mme MAILLOT Marie-Béatrice Prop. Mme HUGUES Chantal
- EXCELLENT **32** **TARA DES TERRES DU KERALA**
 LOF : 038015 Tat : 250268780101220 née le 24/03/2022 (OSIER DE L'OUSTAOU DE PADEL X MAHE DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COURMARIN Jean-Paul Prop. Mme QUANDALLE Sylvie
- EXCELLENT **33** **TESS DES TERRES DU KERALA**
 LOF : 038013/06041 Tat : 250268780101229 née le 24/03/2022 (OSIER DE L'OUSTAOU DE PADEL X MAHE DES TERRES DU KERALA) Prod. M. COUMARIN Jean-Paul Prop. Mme LABROUSSE Hélène
- 1er EXCELLENT **34** **THEA DES DRAYERES**
 LOF : 038067/06052 Tat : 250268743998009 née le 01/05/2022 (H'UP X PRAIRIE DES DRAYERES) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mlle GARCIA Nathalie
- 6e EXCELLENT **35** **TI-LOU VOM HEIDETAL**
 VDH : CBP 20-3589 Tat : 991001003304753 née le 22/09/2020 (NAJAC DES DRAYERES X OKI VOM HEIDETAL) Prod. Mmes PAECH Pamela et Birgit Prop. M. JAKOBI Volker
-
- CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain**
-
- 2e EXCELLENT **36** **LOU-ZAZOU DES DRAYERES**
 LOF : 034431 Tat : 250269606424175 née le 16/01/2015 (H'UP X GUESS DES DRAYERES) Prod. Mlle GARCIA Nathalie Prop. Mme PAECH Pamela
- 1er EXCELLENT **37** **SOUMA DES DRAYERES**
 LOF : 037671/06005 Tat : 250268732777266 née le 27/05/2021 (H'UP X ONE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme GARCIA Nathalie Prop. Mme PAECH Pamela

1er EXCELLENT 38 LILOU DU MOULIN D'EBENE

LOF : 034409/00670 Tat : 250269802429635 née le 22/02/2015 (HAGGEN BLUE DES DRAYERES X GRACE DU MOULIN D'EBENE) Prod. Mme PERSON Marie-Claude Prop. Mme PERSON Marie-Claude

MATIN DES PYRENEES

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT **39** **ROXIE AU DOMAINE DE PEYCHEC**

Meilleur de Race

LOF : 000412/00098 Tat : 250269590048340 née le 13/03/2020 (WONDER BOY DE FONT ROJA X NOIA DU VANIL DES ARTSES) Prod. Mme MONTEIRO Sandrine Prop. M. TANT Jean-François

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT **40** **TENNESSEE DE LA PLAINE D'ASTREE**

LOF : 034988/03686 Tat : 250268743757652 né le 11/08/2022 (OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OSIRIS - KHENTAMENTIOU DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. CHALANSONNET Hervé

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT **41** **GARMO NEGRO PATOU DE L'ORRI**

Meilleur de Race

HR : 10082MP Tat : 191100002131372 né le 19/01/2021 (NUAGE BLEAU X DERRA YUNCO PATOU DE L'ORRI) Prod. M. GREGOVIC Stjepan Prop. Mme PINCEEL Française

3e TRES BON **42** **TAYLOR DE LA PLAINE D'ASTREE**

LOF : 034719 Tat : 250268743758656 né le 30/03/2022 (MONET DE BIGERIONNES X OURASIE OR ' ROYAL BEAUTY DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle PORRET Angélique

2e EXCELLENT **43** **TIT'OURS BLANC DE LA PLAINE D'ASTREE**

LOF : 034800 Tat : 250268743758746 né le 06/05/2022 (POKER CARRIBEAN STUD DE LA PLAINE D'ASTREE X OURSE POLAIRE DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. M. DEBUIRE Sébastien

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT **44** **JOSS DE LA VALLEE DE LA LIVENNE**

LOF : 030374/03327 Tat : 250269606261891 né le 19/03/2014 (GAZOST DE BIGERIONNES X GARONNE DE LA VALLEE DE LA LIVENNE) Prod. M. NAZELLI Patrick Prop. Mme NAZELLI Française

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT **45** **UNION ISLAND DE LA PLAINE D'ASTREE**

Meilleur Jeune

LOF : 035136 Tat : 250268780615754 née le 19/01/2023 (MYSTERE DE LA PLAINE D'ASTREE X NORVEGE - AURORA ' BOREALIS DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

3e TRES BON **46** **TEA FOR TWO DE LA PLAINE D'ASTREE**

LOF : 034993 Tat : 250268743757651 née le 11/08/2022 ((CH) OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OSIRIS-KHENTAMENTIOU DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

1er EXCELLENT **47** **TIGRESSE DE LA PLAINE D'ASTREE**

LOF : 034991 Tat : 250268743757781 née le 11/08/2022 ((CH) OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OSIRIS-KHENTAMENTIOU DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

2e EXCELLENT **48** **TURQUOISE BLUE MARINE DE LA PLAINE D'ASTREE**

LOF : 034990 Tat : 250268743757647 née le 11/08/2022 ((CH) OLDOWAY DE LA PLAINE D'ASTREE X OSIRIS-KHENTAMENTIOU DE LA PLAINE D'ASTREE) Prod. Mlle GINON Marie-Raphaëlle Prop. Mlle GINON Marie-Raphaëlle

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT

49 ORSANE DES GRANGES D'ASTAU

LOF : 032400/04363 Tat : 250269608045871 née le 18/02/2018 (IBERNIU PATOU DE L'HOURQUETTE DE BIGERIONNES X J'IZOURE DU DOMAINE DES DUCS DE BRETAGNE)
Prod. Mme LEROY Christine Prop. Mme LEROY Christine

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. PECOULT Alain

1er EXCELLENT

50 J'IZOURE DU DOMAINE DES DUCS DE BRETAGNE

LOF : 030766/04142 Tat : 250268731281218 née le 07/11/2014 (BANZO DE TODOBE X FAUET DU DOMAINE DES DUCS DE BRETAGNE) Prod. Mlle M. MARCHAND Marie-Ange / ROUILLON Bruno Prop. Mme LEROY Christine

**Meilleur de sexe
Opposé / Vétéran**

Liste des exposants
R.E. Chiens Pyrénéens - Briançon (05) dimanche 30 juin 2024

A

ALLEGRE Aubin () 22

B

BODRERO Gérard () 25

BONDIELLI Marlene () 2

BROUTARD Julie () 51

C

CALISTI Pierre 18, rue du Coulet 04500 ROUMOULES 1

CHALANSONNET Hervé () 40

CLOSTRE Martine 8, résidence des Noues 77140 MONCOURT FROMONVILLE 13

COUMARIN Jean-Paul () 4-26

D

DEBUIRE Sébastien () 43

G

GARCIA Nathalie 13 B, avenue Adrien Daurelle 05100 BRIANCON 9-30-34

GINON Marie-Raphaëlle 739, route de Baume de Transit 84820 VISAN 45-46-47-48

H

HEQUET Pierre 82, Rue Haute 54450 DOMJEVIN 6-27

HUGUES Chantal Soleil Rouge 173, chemin de la Poterie 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL 31

J

JAKOBI Volker () 35

JAUNIN Steve / BABA Stéphanie () 5-17

L

LABROUSSE Hélène () 33

LEROY Christine 12, chemin de la Huetterie 49160 BLOU 49-50

LUETTMANN Sigrun () 7

M

MARMIER Alain () 23

MIAILLE Madeleine Bât E1 Avenue du Docteur Bertrant 13090 AIX EN PROVENCE 14

MICHEL Almut et Johannes () 16

MOSSOT Jean-François () 3

N

NAZELLI Françoise 244, rue Champagne 33820 ST AUBIN DE BLAYE 44

P

PAECH Pamela () 18-36-37

PAREDES Françoise 4, rue du Chemin Ferré 81200 AUSSILLON 12

PERALDO-CARRIER Valérie L'Escaline 1, rue Joseph Sylvestre 05100 BRIANCON 10

PERSON Marie-Claude 4, le Haut Chemin 02150 NIZY LE COMTE 8-11-21-28-38

PINCEEL Françoise 2, rue de Floyon Les Grands Cailloux 02260 PAPLEUX 41

PORRET Angélique () 42

Q

QUANDALLE Sylvie () 32

T

TANT Jean-François Chemin de Bonnet 141 82200 MOISSAC 39

TRIMATIS Christelle () 15-20-29

W

WALLIN Barbara () 24

Z

ZWERENZ Jeannette Auf Klopp 7 54413 GEISFELD (ALLEMAGNE) 19

cedia.fr

au service de la cynophilie



s'engage avec vous !

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



facebook.com/cedia.fr/

